



## AVIS PUBLIC

### **Promulgation et entrée en vigueur** **Règlement numéro 677-2** **Permis et certificats : concordance au règlement 167-20 de la MRC**

*(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)*

#### **AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 août 2020, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement numéro 677-2 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 677 afin d'assurer la concordance au règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 septembre 2020.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance  
Directrice des affaires juridiques et greffière